

Le 3 avril 2026

Chers Membres, Chers Amis,

Depuis huit années déjà, L'AJDOM nous réunit autour du droit des outre-mer. Nous vous remercions très chaleureusement pour votre fidélité qui permet à l'association de poursuivre son développement et de renforcer sa place dans le paysage scientifique du droit des outre-mer.

L'année 2025 a été riche en temps forts pour notre association. Une très belle cérémonie de remise du premier prix de thèse de L'AJDOM à Madame Fannie DUVERGER s'est tenue au Sénat le 20 février 2025, sous le parrainage de Madame la Sénatrice Micheline Jacques, présidente de la Délégation sénatoriale aux outre-mer. Ce moment a permis d'honorer une thèse qui illustre parfaitement l'ambition de L'AJDOM de promouvoir des travaux originaux et exigeants sur les droits des outre-mer.

L'AJDOM a également poursuivi sa participation à la vie scientifique en relayant et en accompagnant plusieurs événements consacrés aux outre-mer, auxquels de nombreux membres de l'association ont participé, en tant qu'organisateur ou intervenant. Témoignant du dynamisme des membres de L'AJDOM et de la richesse de la recherche en droit des outre-mer, les principaux colloques de l'année 2025 méritent ici d'être cités : « *Codification(s) et droit(s) des outre-mer* », le 16 mai au Sénat ; « *Faire l'État Outre-mer. Migrations, carrières et politiques publiques* », les 30 juin et 1^{er} juillet à Amiens ; « *L'accès au droit dans les collectivités d'outre-mer* », le 24 septembre à l'Hôtel de Ville de Paris ; « *Réconcilier par la justice transitionnelle en Nouvelle-Calédonie ? De la théorie à la pratique* », les 1^{er}, 2 et 3 décembre à Nouméa ; « *Mayotte à l'épreuve du cyclone Chido : Quels enseignements ? Quelles réponses ?* » les 15 et 16 décembre à Mayotte.

Par ailleurs, l'association continue à mettre en valeur et à diffuser les travaux de ses membres, tant les articles scientifiques régulièrement publiés dans des revues et ouvrages de référence, que les interventions dans les médias et le débat public.

Pour 2026, nous souhaitons consolider ces actions : une journée d'étude de L'AJDOM sur « *La responsabilité de l'État et les outre-mer* » aura lieu en juin prochain, couplée à notre Assemblée générale annuelle. Nous avons également le plaisir de vous annoncer l'ouverture imminente des candidatures pour le prix de thèse 2026 de L'AJDOM (cf. mail dédié). Enfin, nous continuerons à développer les contenus en ligne *via* notre site internet et notre compte LinkedIn afin de rendre toujours plus accessible le droit des outre-mer.

Vos cotisations demeurent l'unique ressource de l'association et constituent le témoignage concret de votre attachement à nos activités. Sans elles, le prix de thèse de L'AJDOM d'un montant 1 500€ n'existerait pas et ne nous permettrait pas de soutenir la jeune recherche en droit des outre-mer.

Le montant de la **cotisation 2026** reste fixé à 30 € pour une personne physique et 150 € pour une personne morale, conformément aux années précédentes. Les étudiants bénéficient, comme en 2025, d'un tarif réduit de 15 €, sur présentation d'un justificatif.

Pour nous faire parvenir votre règlement, accompagné le cas échéant d'un justificatif étudiant, vous pouvez :

- Envoyer un chèque par la poste, à l'ordre de L'AJDOM, à l'adresse suivante (identique à celle figurant sur nos précédents appels à cotisation) :
L'AJDOM - CERCCLE
4 rue du Maréchal Joffre
CS 61752
33075 Bordeaux Cedex
- Effectuer un virement sur le compte de L'AJDOM, aux coordonnées bancaires suivantes :
Nom du bénéficiaire : ASS L'AJDOM
Code banque : 10907 / Code guichet : 00001 / N° de compte : 56121706198 / Clé RIB : 28IBAN : FR76 1090 7000 0156 1217 0619 828
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX
Domiciliation : Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

Si des changements sont intervenus dans votre situation ou vos coordonnées depuis votre adhésion, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner, avec votre règlement, le bulletin d'adhésion mis à jour, en ne renseignant que les informations à modifier.

En renouvelant votre adhésion pour 2026, vous contribuez directement à la vitalité de notre association, au soutien des jeunes chercheuses et chercheurs et à la diffusion d'un droit des outre-mer vivant et engagé. Nous vous remercions par avance pour votre participation et vous prions de croire, Chers Membres, Chers Amis, à l'expression de nos sentiments les plus cordiaux et dévoués.

Le bureau de L'AJDOM

Ferdinand Mélin-Soucramanien, Président

Véronique Bertile, Secrétaire générale

Léa Havard, Trésorière

Isabelle Vestris

Gilles Especel